

*Le logement—Loi*

Je me permets de vous signaler, monsieur l'Orateur, ainsi qu'aux députés, l'urgence des modifications relatives au programme canadien de renouvellement des hypothèques. Je sais que les députés des deux côtés de la Chambre ont reçu des lettres et des appels téléphoniques de Canadiens qui ont de la difficulté à renouveler leur hypothèque et sont sur le point de perdre leur maison. Ils veulent savoir comment se prévaloir du programme canadien de renouvellement des hypothèques dont le ministre des Finances (M. MacEachen) a fait état pour la première fois le 12 novembre.

On se souvient que le programme garantit le report d'intérêt aux personnes qui sont propriétaires d'une partie de leur maison et qui sont forcées de renouveler leur hypothèque à un taux d'intérêt plus élevé. Quant aux autres qui sont aux prises avec le même problème, mais qui ne possèdent qu'une trop petite partie de leur maison pour s'en servir comme garantie afin de reporter les paiements d'intérêt, le gouvernement les aidera au moyen de subventions jusqu'à concurrence de \$3000.

Fait intéressant à noter, la semaine passée le gouvernement manitobain a annoncé un programme semblable dont la plupart des conditions sont identiques à celles qu'on a annoncées ici le 12 novembre. Par exemple, il adopte la politique du gros bon sens du gouvernement fédéral en demandant que l'on suive la règle des 30 p. 100 du revenu. C'est-à-dire que ceux qui doivent consacrer au logement une part disproportionnée de leur revenu recevront de l'aide. Il s'agit d'un programme à court terme qui vise à régler un problème immédiat qui, nous l'espérons, ne se reproduira pas.

Il est en outre intéressant de remarquer, monsieur l'Orateur, que le nouveau chef du Nouveau parti démocratique provincial a dit qu'il dirigerait son parti selon une politique plus équilibrée, celle du gros bon sens. Je dirais, monsieur l'Orateur, qu'il n'avait pas vraiment besoin de se lancer en politique provinciale pour faire cela; il n'avait qu'à traverser le parquet de la Chambre...

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Cosgrove:** ... et à appuyer le parti libéral dans sa façon sensée d'aborder les problèmes de logement, comme le prouve le programme de renouvellement des hypothèques canadiennes. Les gens qui font appel à ce programme, monsieur l'Orateur, doivent aller voir le prêteur qui leur a accordé leur hypothèque; celui-ci les aidera à remplir une demande qu'ils enverront à la SCHL. Nombreux sont ceux qui l'ont déjà fait. Nous donnerons suite aux demandes reçues jusqu'ici une fois que la Chambre aura sanctionné la mesure dont l'adoption, j'ose l'espérer ne sera pas inutilement retardée par un débat trop long. Beaucoup de députés des deux côtés de la Chambre ont discuté à fond du projet lors du débat sur l'exposé budgétaire et il en a été beaucoup question dans l'opinion publique et les médias d'information.

● (1540)

Tout le monde sait ce que je pense de ce programme. Eu égard aux circonstances, j'estime que cette mesure est la seule raisonnable, la seule adaptée aux besoins que le gouvernement pouvait prendre pour aider les personnes qui risquent sérieusement de perdre leur maison en raison de la cherté du loyer de l'argent. Quand on est raisonnable et attentif aux besoins, on suit généralement la voie du bon sens. Voilà comment ce programme a été conçu.

**M. McDermid:** Il ne prévoit pas un cent d'aide financière.

**M. Cosgrove:** Je rappelle aux députés d'en face que beaucoup de propriétaires de maisons, qui ont eu le loisir d'examiner le programme, sont d'avis qu'ils pourraient les aider à régler leurs problèmes. Nous avons organisé des rencontres avec les représentants des institutions de prêts hypothécaires, qui ont bien voulu faire leur part et nous aider à appliquer le programme. Compte tenu de l'urgence de la situation, j'exhorte tous les députés à se prononcer aussi rapidement que possible sur la mesure législative et le programme qu'elle renferme.

En même temps qu'il annonçait l'entrée en vigueur du Régime de renouvellement hypothécaire, le gouvernement annonçait son intention d'intervenir au nom des locataires. Le ministre des Finances a prévu environ 350 millions de dollars au titre du logement pour les deux prochaines années, dont une partie est destinée à financer le Régime canadien de construction de logements locatifs destiné à encourager justement la construction de logements locatifs, qui permet d'emprunter sans intérêt jusqu'à concurrence de \$7500 par an, pour stimuler la construction de 15,000 logements locatifs à prix raisonnable dans les régions où le besoin s'en fait sentir. Ces prêts s'ajouteront bien sûr à l'aide accordée en vertu des programmes ordinaires de construction de coopératives de logements sans but lucratif.

[Français]

J'avais alors déclaré que je rencontrerais les ministres provinciaux responsables du logement afin de discuter des détails ayant trait à la mise en œuvre de nouveaux programmes. Ceci a été accompli et, de façon générale, je suis satisfait de l'accueil donné à cette initiative.

Lors de ces discussions, je soulignais le fait que le logement est une responsabilité qui doit être partagée par tous les paliers de gouvernement au Canada. Chaque province, de concert avec le gouvernement central, doit faciliter l'accès au logement et tout particulièrement s'assurer que les exigences et priorités locales soient prises en considération.

J'ai le plaisir de pouvoir annoncer que plusieurs provinces ont donné suite à l'initiative fédérale et élaborent actuellement des programmes qui sauront compléter le régime canadien de construction de logements locatifs.

[Traduction]

La solution proposée par le gouvernement fédéral, si l'on tient compte des programmes de logement social déjà existants, a été considérée comme une initiative utile qui contribuera à atténuer un très grave problème. J'ai promis qu'au cours de l'année, si on constate qu'une région ne profite pas de toute l'aide offerte et que d'autres en ont un urgent besoin, nous allons procéder à une réaffectation des ressources disponibles.

Il ne faut pas se leurrer, sans aide gouvernementale, la construction de logements locatifs n'est pas une entreprise rentable. Dans bien des cas, les loyers perçus ne permettent même pas de toucher le moindre bénéfice. Tôt ou tard, il faudra que les forces en présence trouvent leur équilibre. Notre politique à cet égard a été d'assurer une transition harmonieuse afin que personne ne souffre dans l'intervalle. C'est ainsi que nous avons stimulé la production de biens, la construction de logements locatifs à un prix abordable, tout en offrant une aide aux gagne-petit, dont les autochtones, les personnes âgées, les handicapés et tous les autres qui ne peuvent se permettre de payer les prix courants.